



Tweede Kamer der Staten-Generaal



## Santé maternelle et néonatale, les parlementaires agissent

La Haye (Pays-Bas), 26-28 novembre 2008

### La Feuille de route

Mme S. Sinabulya, parlementaire, Ouganda, Rapporteuse de la Réunion

#### Résumé

A mi-chemin vers l'horizon 2015 fixé pour les Objectifs du Millénaire (OMD), les parlementaires de 36 pays se sont réunis à La Haye (Pays-Bas) pour débattre du rôle qu'ils peuvent jouer dans la réalisation de l'Objectif 5 (Améliorer la santé maternelle) des OMD, identifier les priorités clés et mettre au point de nouvelles stratégies de prévention des décès inutiles de mères et de bébés.

Les débats menés par les parlementaires ont produit une feuille de route définissant un cadre d'action nationale reposant sur sept axes prioritaires (piliers) : engagement politique, législation, moyens financiers, systèmes de santé, éducation, pratiques culturelles et partenariats. Les participants ont également défini les conditions à remplir pour progresser dans ces domaines et ont défini des activités parlementaires propres à aider les parties prenantes à avancer. Tous les parlementaires sont arrivés à la conclusion que l'Objectif 5 pouvait être atteint, ce qui pourrait ainsi contribuer à la réalisation de l'Objectif 4 (Réduire la mortalité infantile), si les partenaires travaillaient ensemble. A la fin de la réunion, tous les parlementaires se sont engagés à suivre de près au moins une des activités débattues.

#### La situation

Certains faits importants ont d'emblée orienté les débats.

- Premier point : il est urgent d'agir car la situation actuelle est tout simplement inacceptable. Chaque année, plus d'un demi-million de femmes (dont nombre d'adolescentes) meurent de complications de la grossesse ou de l'accouchement ainsi que 3 millions de nouveau-nés.
- Deuxième point : aucun pays n'est épargné par cette triste réalité. Tous sont concernés, pays développés et en développement, au Nord comme au Sud.
- Troisième point: il faut tenir compte des disparités et avoir à l'esprit qu'il faut cibler en particulier certains pays ou populations. Aujourd'hui, 68 pays totalisent 97 % des cas de décès maternels, néonataux et infantiles, en particulier en Afrique sub-saharienne et en Asie. Il y a aussi des disparités au sein même des pays, les femmes pauvres et rurales étant souvent les plus touchées. C'est pourquoi il faut cibler en particulier les plus pauvres parmi les pauvres.
- Quatrième point - et peut-être le plus important : toutes les parties prenantes estiment que l'Objectif 5 peut être atteint. Ce sera certainement difficile, mais cela est faisable si la volonté politique est présente.

La tâche peut paraître immense et il faut admettre qu'il n'y a pas de solution unique pour remédier aux problèmes et atteindre ces objectifs. Il y a au contraire tout un éventail de possibilités, témoignant de la diversité des situations et de l'expérience des pays. Aussi l'objet de cette rencontre était-il d'offrir un cadre où échanger les expériences et partager les préoccupations, mettre au point des stratégies et, enfin, renforcer les connaissances et établir des liens pour agir efficacement.

#### Objectifs de la feuille de route

Grâce à une formule originale qui combinait séances plénières et réunions-débats en petits groupes, les parlementaires ont travaillé ensemble pour définir les piliers de l'OMD 5, ainsi que les conditions

nécessaires pour chaque pilier, partager des exemples probants et proposer des idées en matière d'action parlementaire. Les séances interactives ont permis aux parlementaires et autres intervenants de tisser des liens solides et de mettre à profit les compétences de chacun pour définir des solutions de qualité.

La feuille de route élaborée collectivement vise à définir un cadre qui devrait aider les parlementaires à prendre des mesures, individuellement et collectivement, dans leurs pays respectifs, en vue d'accomplir des progrès et de changer concrètement la vie des femmes et des enfants. Les participants doivent s'inspirer de cette feuille de route, l'amplifier et continuer à comparer leurs expériences et à s'entraider pour faire advenir le changement.

### **La structure de la feuille de route**

Au cours du séminaire, sept piliers ont été identifiés pour édifier une passerelle en vue de la réalisation de l'Objectif 5. Ces sept piliers sont les suivants : engagement politique, législation, moyens financiers, système de santé, éducation, pratiques culturelles et partenariats. Des progrès dans ces domaines prioritaires seront possibles une fois remplies certaines conditions définies par les participants.

### **Pilier 1 : Engagement politique**

Les conditions de la réussite sont :

- des données fiables, de manière à pouvoir appréhender la situation, lui donner de la visibilité et inciter d'autres parties prenantes à agir,
- une bonne gouvernance, notamment transparence en ce qui concerne les engagements et l'action,
- l'implication des médias, leur sensibilisation et la coopération avec eux pour faire naître un engagement politique,
- la pression de la communauté internationale, de même que l'implication et la sensibilisation des partis politiques,
- la sensibilisation des partis politiques, car ils jouent souvent un rôle central dans les décisions politiques.
- 

### **Action parlementaire :**

- *défendre l'ODM 5 au Parlement et sur la scène publique,*
- *prendre la tête des opérations et identifier d'autres parlementaires prêts à s'investir,*
- *créer des coalitions multipartites,*
- *adopter une motion parlementaire sur l'ODM 5,*
- *interroger le Gouvernement et demander des comptes aux ministres sur leurs engagements,*
- *organiser des réunions d'information et des auditions au Parlement pour convaincre les parlementaires et autres dirigeants politiques et les inciter à agir,*
- *organiser des manifestations publiques pour sensibiliser le grand public et renforcer la mobilisation nationale,*
- *entretenir des contacts réguliers avec les électeurs pour leur expliquer l'ODM 5 et faire appel à des spécialistes pour une formation efficace,*
- *organiser des visites sur le terrain, dans les établissements et sur le lieu des projets, pour faire le bilan de la situation et évaluer les initiatives.*

### **Pilier 2 : Législation**

Les conditions de la réussite sont :

- la mobilisation du Parlement en faveur de la maternité sans risque,
- une perception commune des problèmes et l'emploi d'un seul et même langage,
- le partenariat et la coordination avec les autres parties prenantes (organisations internationales, société civile, donateurs) pour permettre la mise en place d'une législation favorable à la santé maternelle et infantile. Il s'agit par exemple de convaincre les organisations partenaires telles que l'OMS, l'ONU et autres parties prenantes qu'il faut assurer le financement en premier lieu de projets visant à élaborer des lois relatives à la santé maternelle.

### **Action parlementaire :**

- *identifier une ou plusieurs commission(s) parlementaire(s) qui puissent prendre l'initiative, au sein du Parlement, d'élaborer des lois ou de revoir la législation existante pour améliorer la santé maternelle,*
- *organiser des auditions avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les autres intervenants, pour faire le bilan des carences législatives, recenser les difficultés et trouver des solutions,*
- *entamer un examen des lois existantes pour combattre les discriminations basées sur le genre et lever les obstacles qui empêchent les femmes d'avoir accès aux services de santé,*
- *travailler avec la Cour des comptes pour suivre l'application de la législation,*
- *adopter des textes qui facilitent le travail des sages-femmes,*
- *s'assurer que les nouveaux textes complètent les instruments juridiques existants et que les problèmes relatifs à l'OMD 5 sont dûment pris en compte.*

### **Pilier 3 : Financement**

Les conditions de la réussite sont :

- *un budget suffisant pour la santé : il importe de veiller à ce que des crédits suffisants soient prévus, dans le budget national, pour la santé. Certains participants ont précisé qu'un minimum devait être fixé pour le budget de la santé, par exemple, à 6 % du budget global,*
- *des budgets sensibles au genre : de manière à pouvoir repérer les crédits affectés à la santé maternelle et néonatale, ainsi qu'aux soins primaires et à l'évacuation des patient(e)s, et en relever le montant,*
- *des initiatives de microfinancement,*
- *un système d'assurance santé efficace,*
- *la gratuité des soins pour les femmes et les enfants,*
- *l'utilisation des recettes fiscales. Entre autres possibilités, il a été proposé d'introduire un impôt de 0,1 % sur les revenus des particuliers et des sociétés, et d'affecter les recettes au renforcement des services de santé maternelle et infantile ou encore un impôt de 0,1 % sur la publicité, pour l'éducation des futures mères.*

### **Action parlementaire :**

- *travailler en collaboration avec la commission parlementaire du budget/des finances pour que l'accent soit mis en particulier sur la santé et l'OMD 5,*
- *questionner le Gouvernement lors de l'examen du budget et faire de l'OMD 5 une priorité budgétaire,*
- *organiser des auditions avec des associations de femmes et de santé publique sur les besoins et les priorités avant le débat du budget pour avoir une chance d'influer sur ce dernier,*
- *demander que les ministres concernés fassent régulièrement rapport au Parlement sur l'utilisation des fonds destinés à l'OMD 5, de manière à pouvoir contrôler le travail effectué,*
- *veiller à ce que les budgets nationaux soient sensibles au genre; sensibiliser les parlementaires, les informer des questions relatives à l'égalité des sexes au parlement et former le personnel parlementaire,*
- *veiller à ce que le processus budgétaire repose sur des données ventilées par sexe,*
- *organiser une manifestation de sensibilisation (avec les médias) sur l'OMD 5 pour peser sur l'examen du budget.*

### **Pilier 4 : Système de santé**

Les conditions de la réussite sont :

- *des ressources humaines suffisantes : ce qui passe par des ressources financières suffisantes, une bonne répartition des compétences, l'adoption de mesures et d'initiatives destinées à éviter la fuite des cerveaux et l'amélioration des conditions de travail pour retenir le personnel,*
- *des soins de qualité: ce qui signifie que le Parlement doit pouvoir superviser les services de soins, qu'il ait accès aux informations en temps voulu et que les agréments soient donnés sur la base de données scientifiques concrètes,*

- les droits touchant à la procréation : il s'agit de lutter contre les mariages précoces, les violences faites aux femmes et autres pratiques dangereuses, d'établir des services de planification familiale ainsi que des services destinés aux adolescents et aux jeunes,
- l'accès aux informations et autres données: ce qui signifie qu'il faut renforcer la capacité de l'Etat à produire des données officielles, utiliser les données de l'ONU, favoriser le développement de données nationales spécifiques, notamment statistiques et prévoir des examens maternels/prénataux,
- la formation du personnel de santé,
- l'accessibilité des services: ce qui suppose d'assurer des services de santé gratuits ou à faible coût; des services à l'échelon local (dans les zones rurales et urbaines, y compris dans les bidonvilles) et une infrastructure fonctionnelle pour faciliter l'accès à ces services,
- les crédits budgétaires, avec l'affectation d'un pourcentage suffisant du PIB au système de santé.

**Action parlementaire :**

- *utiliser les mécanismes de contrôle parlementaire (questions orales et écrites au Gouvernement, enquêtes, auditions, travaux des commissions parlementaires) à des fins de responsabilisation et afin de remplir l'ensemble des objectifs sanitaires,*
- *être particulièrement attentif, durant l'examen du budget, aux crédits prévus pour la santé, poser des questions et contrôler les montants alloués et leur utilisation effective,*
- *encourager un financement suffisant pour créer des instituts nationaux de la statistique; travailler avec l'ONU et d'autres sources pour avoir accès à leurs données,*
- *revoir la législation: ouvrir, au Parlement, le débat sur la discrimination basée sur le genre et en particulier sur les pratiques traditionnelles dangereuses.*

**Pilier 5 : Education**

Les conditions de la réussite sont :

- un plan stratégique national pour l'éducation, avec identification des moyens et des objectifs,
- des crédits budgétaires pour l'éducation,
- la formation des enseignants et des sages-femmes,
- la coopération avec les médias.

**Action parlementaire :**

- *utiliser les mécanismes de contrôle parlementaire pour contrôler régulièrement l'action du Gouvernement en matière d'éducation,*
- *exiger des données ventilées par sexe pour pouvoir suivre de près la situation des filles,*
- *se pencher de près, durant le processus budgétaire, sur les crédits prévus pour l'éducation, poser des questions, contrôler les montants alloués et leur utilisation effective,*
- *organiser des manifestations avec les médias pour éduquer le public sur les questions de santé maternelle,*
- *établir un dialogue avec les collectivités,*
- *veiller à ce que les droits de l'homme et l'égalité des sexes figurent dans les programmes scolaires,*
- *veiller à l'information des parlementaires élus depuis peu au sujet de l'OMD 5; instaurer un programme de tutorat pour assurer la transmission des connaissances.*

**Pilier 6 : Pratiques culturelles**

Les conditions de la réussite sont :

- l'appui des médias - notamment pour faire connaître les mauvaises pratiques et lancer des débats ouverts sur les pratiques culturelles,
- l'établissement de liens entre culture, droits de l'homme et législation,
- la mise au ban des pratiques culturelles dangereuses - ce qui suppose notamment de faire appel aux organisations locales œuvrant à l'évolution des mentalités,
- le financement d'initiatives locales.

**Action parlementaire :**

- *sensibiliser les électeurs et organiser des débats sur les pratiques traditionnelles dangereuses,*

- *débattre de ces pratiques au Parlement, au regard des normes relatives aux droits de l'homme et, au besoin, préparer des projets de loi,*
- *promouvoir le recours aux conseillers locaux.*

### **Pilier 7 : Partenariats**

Les conditions de la réussite sont :

- *des objectifs communs,*
- *le respect mutuel, l'ouverture d'esprit et des relations bénéfiques pour les uns et les autres,*
- *l'identification des besoins des différentes parties prenantes et la création de liens, par exemple, grâce à la mise en place de personnes-relai,*
- *une approche inclusive et la coopération entre les différents échelons (nationaux, provinciaux et départementaux),*
- *l'échange d'informations.*

### ***Action parlementaire :***

- *créer des coalitions multipartites,*
- *organiser des rencontres régulières avec différents partenaires (petits-déjeuners d'affaires avec les ministères; rencontres régulières avec les organisations de la société civile, etc.),*
- *mobiliser les hommes parlementaires en faveur de l'OMD 5,*
- *approcher les collectivités, organisations locales et autres intervenants locaux,*
- *développer les compétences techniques du Parlement pour remédier à la fracture numérique et faciliter la communication*